



Commune de PLOMEUR

EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JUIN 2019

N° acte : 2019 – D 8 – CM 27.06.2019	Classification : 7.1-Décisions budgétaires
--------------------------------------	--

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : 19 juin 2019

Présents : MM. les Conseillers en exercice, à l'exception de : HELIAS Patrice (procuration BERROU Gaëlle), TOULEMONT Alain (procuration STEPHAN Nelly), TIRILLY Catherine (procuration CRÉDOU Ronan), BOUNIER Yannick (procuration DAOULAS Stéphane), HENAFF Laëtitia (procuration LAPPART Linda), SCAON Marie-Pierre (procuration RIVIERE Yvonne), STEPHAN Patrick (procuration ANDRO Hubert), CHOSSEC Adeline (procuration LE FLOC'H Jean-Yves).

Absent : L'HELGOUALC'H Alan.

Monsieur COQUELIN Olivier a été élu secrétaire.

OBJET : Tarifs garderie périscolaire 2019/2020

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération en date du 23 mai 2008,

Vu l'avis de la commission des affaires scolaires,

- DÉCIDE à l'unanimité, de fixer les tarifs de la garderie périscolaire comme suit à partir de la rentrée scolaire 2019/2020 :

- Matin : 7h30 / 8h35	1,10 €	} Goûter inclus
- Soir : 16h30 / 18h00	1,50 €	
- Soir : 16h30 / 19h00	2,35 €	
- Journée :	3,00 €	
- Après 19h00* :	10,00 €	

- Gratuité à partir du 3ème enfant (sauf goûter).

* Après 19h00 : avertissement au 1^{er} dépassement, tarif applicable ensuite.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Ronan CRÉDOU

